

**POLITIQUE
D'ENGAGEMENT VIS-
A-VIS DES PARTIES
PRENANTES**

**SCPI Épargne Pierre
Europe**

06/01/2023



ATLAND Voisin, pour le compte de la SCPI **EPARGNE PIERRE EUROPE (EPE)**, prend en compte les critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement et dans sa gestion des actifs.

La société **ATLAND Voisin**, au travers de la SCPI **EPARGNE PIERRE EUROPE**, est pleinement consciente de son rôle économique et des impacts environnementaux et sociétaux de son activité.

Par la constitution d'un patrimoine immobilier locatif détenu par des épargnants, notre société répond aux besoins des entreprises de pouvoir exercer leur activité dans des locaux adaptés, et accompagne les villes dans leur développement urbain. Également, **ATLAND Voisin** répond aux besoins des épargnants de constituer une épargne rémunérée.

La stratégie de **ATLAND Voisin** repose sur une forte interaction avec ses parties prenantes. L'objectif est d'être à l'écoute de leurs attentes pour leur apporter au quotidien une réponse adaptée, dans une dynamique de dialogue et de progrès partagés.

L'interaction entre **ATLAND Voisin** et ses parties prenantes repose sur la satisfaction finale des clients (locataires et épargnants), et s'appuie sur sa culture de dialogue social et d'échange permanent.

ATLAND Voisin cherche à entretenir des relations étroites avec l'ensemble de ses parties prenantes. Cette démarche consiste à identifier leurs attentes, définir les réponses que nous pouvons leur apporter, et mettre en place vis-à-vis d'elles des modalités de dialogue et des axes de progrès. L'objectif étant la diffusion de nos principes de gestion responsable, à l'ensemble des parties prenantes significatives.

Ainsi, **ATLAND Voisin** tient à jour une cartographie détaillée de ses cinq principales parties prenantes : Collaborateurs, Epargnants, Locataires, Entreprise de Travaux et Gestionnaire d'immeubles.



Parties Prenantes	Enjeux	Modalités	Actions engagées
ÉPARGNANTS			
	• Anti-corruption et éthique des affaires		• Procédure LCBFT (<i>Loi Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme</i>)
	• Transparence des données extra-financières	• Diffusion du rapport d'activité annuel • Mise à jour du site Internet	• Rédaction et diffusion du rapport d'activité chaque année et du Code de transparence sur le site Internet de l'entreprise • Mise à jour du site Internet de la société avec intégration de ce nouveau fonds et de sa démarche ISR (<i>documentation associée</i>)
LOCATAIRES (actifs immobiliers)			
	• Optimisation énergétique	• Recueil et remontée des informations relatives aux consommations d'énergie	• Recensement et mise en place d'une plateforme de mesure des consommations d'énergie • Mise en place de contrat garantie d'origine auprès de fournisseurs d'énergie, afin de favoriser l'approvisionnement des immeubles en énergie renouvelable pour les parties communes et contrats géré directement par Atland Voisin.
	• Confort et satisfaction	• Organisation de Comités Verts avec les locataires ayant signé une Annexe Environnementale et pour lesquels la gestion technique n'a pas été déléguée	• Rapports annuels reprenant notamment les actions ISR et intégration de mesures correctives (au besoin) au plan d'actions des immeubles concernés • Etude de faisabilité pour favoriser la mobilité douce et les bornes de recharge électriques, sur les actifs où cette action sera jugée pertinente
	• Responsabilité des locataires en matière environnementale	• Production et déploiement d'un guide des gestes éco-responsables	• Diffusion d'un guide de gestes éco-responsables aux locataires
COLLABORATEURS			
	• Diffusion des enjeux ESG de la société	• Déploiement d'un plan de formation des collaborateurs	Formation des équipes Investissements, Techniques, Asset, Contrôle Interne et commerciaux sur : 1. Les métiers de la gestion immobilière ; 2. Les thématiques sur les impacts extra-financiers

GESTIONNAIRES D'IMMEUBLE / ASSET MANAGERS

	• Optimisation Energétique • Sécurité et Santé des occupants • Respect de la Réglementation • Préservation de la Biodiversité • Suivi des contrôles réglementaires	• Mise en place de clauses ESG dans les mandats	• Intégration de clauses ESG dans les mandats des Administrateurs de biens et Asset Managers • Évaluations annuelles des Gestionnaires • Organisation de Comités Verts • Diffusion d'un guide de gestes écoresponsables aux locataires
--	---	---	---

ENTREPRISES DE TRAVAUX / MOD / PROMOTEURS

	• Respect de la Réglementation • Chantiers Propres et respectueux de l'environnement	• Mise en place d'une Charte Chantier Propre	• Communication et signature de la Charte Chantier Propre
--	---	--	---